



ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES  
PUBLIQUES DU QUÉBEC

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

MÉMOIRE DÉPOSÉ À  
MONSIEUR LUC FORTIN  
MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC  
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
« UN NOUVEAU CHAPITRE CULTUREL POUR LE QUÉBEC »

6 MAI 2016

## Présentation de l'ABPQ

L'**Association des bibliothèques publiques du Québec** est la principale association représentant les bibliothèques publiques au Québec. L'ABPQ est constituée de plus de 160 membres institutionnels, pour un total de près de 300 bibliothèques autonomes desservant plus de 80 % de la population du Québec.

Depuis 1984, l'Association représente les intérêts des bibliothèques publiques du Québec. Elle fait la promotion de leurs services auprès de la population. Par sa présence au sein de plusieurs instances, elle s'assure d'une bonne compréhension du rôle de la bibliothèque dans une société moderne. Pour ce faire, elle sensibilise les acteurs des différents paliers gouvernementaux à l'importance de la présence d'un service de bibliothèque qui donne aux citoyens un accès démocratique au savoir, à la connaissance et à la culture.

L'**Association des bibliothèques publiques du Québec** a pour mission d'exercer un *leadership* dans le but d'assurer le développement, le positionnement stratégique et le rayonnement des bibliothèques publiques du Québec.

## Services fournis par l'ABPQ

L'**Association des bibliothèques publiques du Québec** offre à ses membres divers programmes et services. Ses principaux programmes sont la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, Une naissance un livre et Biblio-Aidants, qui offre de l'information aux proches aidants.

L'ABPQ collabore très activement avec les organisations des milieux documentaires et du livre afin d'élaborer des services porteurs et utiles aux usagers québécois. Elle a entre autres assumé le *leadership* dans la mise en place de la plateforme **PRETNUMERIQUE.CA**, la **plateforme de prêt de livres numériques** dont s'est doté le milieu des bibliothèques publiques québécoises, en s'associant à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et au Réseau BIBLIO du Québec pour développer une structure de gestion avant-gardiste et adaptée aux besoins des bibliothèques québécoises. Résultat d'une collaboration des acteurs du milieu du livre québécois (bibliothèques publiques, maisons d'édition, librairies et réseaux de distribution), la plateforme a été lancée à l'automne 2011. Maintenant gérée par BIBLIOPRESTO.CA, la plateforme permet aux bibliothèques publiques québécoises d'acquérir des livres numériques francophones et de les rendre disponibles à leurs usagers par l'entremise de prêts chronodégradables.

L'**Association des bibliothèques publiques du Québec** est un partenaire de la première heure dans le développement du **service de référence coopérative en ligne REPONSEATOUT.CA**. Développé en partenariat avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec et BIBLIOPRESTO.CA, ce service permettra aux bibliothèques de tout le Québec, peu importe leur taille et leur situation géographique, d'offrir un service de référence de qualité à leurs citoyens.

Depuis 2015, l'ABPQ est maintenant l'hôte du **Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec**, un événement annuel de formation organisé en partenariat avec les Bibliothèques de Montréal. Chaque année, le Rendez-vous est l'occasion d'accueillir des professionnels de renom, d'ici et de l'étranger, pour en apprendre plus sur les nouvelles tendances et pratiques en bibliothèques publiques.

## RÉSUMÉ

Le portrait global des bibliothèques québécoises s'améliore petit à petit depuis la mise en place de la Politique de la lecture et du livre. Ainsi, depuis un peu plus de cinq ans, nous observons une hausse constante du taux d'abonnement dans les bibliothèques publiques québécoises. Plusieurs projets de construction, agrandissement ou rénovation ont été finalisés au courant des dernières années, avec des impacts positifs considérables sur les communautés desservies.

Par contre, il reste encore beaucoup de travail à faire pour faire respecter les 4 missions-clés des bibliothèques publiques telles que décrites par l'UNESCO : culture, éducation, alphabétisation et information. Par le fait même, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir atteindre l'offre de service à laquelle les Québécois sont en droit de s'attendre d'une bibliothèque publique. C'est dans cette optique constructive que l'Association des bibliothèques publiques du Québec a décidé de répondre à l'appel du ministre Luc Fortin et de participer à la démarche de renouvellement de la Politique culturelle.

L'ABPQ considère que cet exercice s'imposait depuis quelques années déjà. Cependant, dans la sphère d'activité qui nous occupe, nous sommes fort conscients des limites de l'application d'une politique gouvernementale encadrant une compétence municipale. Celle-ci n'ayant pas force de loi, son application par les municipalités, qui chapeautent les bibliothèques, peut se faire de façon aléatoire et peut ne pas être nécessairement suivie, ceci sans aucune conséquence. À titre d'exemple, la Politique de la lecture et du livre fut un levier pour les bibliothèques publiques québécoises. Cependant, quelques recommandations, telles que l'implantation des bibliothèques-ressources, ne furent jamais mises en place.

Il sera donc nécessaire d'établir divers moyens de sensibilisation afin de convaincre et mobiliser les acteurs municipaux à l'importance des recommandations de cette Politique.

Dans le cadre de ce mémoire, l'ABPQ a choisi de répondre à une sélection de questions. Le présent mémoire ne sera donc pas un texte continu, mais plutôt une série de petits textes répondant à des questions précises.

## Ensemble des principes proposés comme fondements sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée

Globalement, l'ABPQ reconnaît les principes proposés comme étant des bases appropriées pour la nouvelle politique culturelle du Québec. Cependant, il nous apparaît évident que l'aspect éducatif lié à la culture est totalement absent de ceux-ci et devraient impérativement en faire partie afin qu'il soit intégré dans le développement des Québécois, tout au long de leur vie, peu importe leur âge et leur origine.

## Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise?

L'ABPQ considère que les bibliothèques publiques constituent le lieu citoyen de prédilection pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture et de l'éducation dans le développement de la société québécoise. Les bibliothèques publiques sont accessibles, idéalement gratuitement, presque partout sur le territoire (95,9 %). En s'assurant que les municipalités respectent les missions des bibliothèques publiques, telles que définies par l'UNESCO dans son [Manifeste sur la bibliothèque publique](#), le MCC s'assurera que celles-ci joueront pleinement leur rôle de catalyseur social, ce qui est plus difficile actuellement, puisque plusieurs sont malheureusement réduites à un simple rôle de loisir culturel.

Nous estimons que le gouvernement québécois devrait tout mettre en œuvre pour faire connaître ce rôle auprès des citoyens afin d'augmenter le taux d'abonnement et la fréquentation des bibliothèques publiques. Pour y arriver, une campagne promotionnelle ainsi qu'un système d'émulation et de classification des bibliothèques publiques, reposant sur des [lignes directrices](#) mises à jour, permettrait aux citoyens et aux dirigeants municipaux de positionner leur bibliothèque relativement aux indicateurs de performance reconnus internationalement, notamment par la [norme ISO 11620](#).

Par ailleurs, de nombreuses études sur le retour sur l'investissement ainsi que des études démontrant l'impact socio-économique des bibliothèques ont été réalisées à travers le monde. Celles-ci ont démontré hors de tout doute que les bibliothèques publiques sont des institutions essentielles au développement et à la prospérité d'une société.

Malheureusement, le Québec ne s'est jamais donné les moyens de produire une telle étude qui s'avérerait pourtant si importante dans la reconnaissance de son rôle et de son impact sur la société. Nous encourageons fortement le gouvernement du Québec à intégrer la création d'une telle étude dans les objectifs découlant des recommandations de la nouvelle Politique culturelle.

**Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé), et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional, local) ?**

Peu d'acteurs culturels ont un impact sur autant d'aspects transversaux de la société que les bibliothèques publiques. Véritables lieux citoyens de proximité, elles ont un impact social, économique et éducatif sur les Québécois, et même sur leur santé, notamment lorsque l'on parle de littératie.

Les bibliothèques publiques devraient être davantage perçues comme des partenaires potentiels pour la convergence des services publics, notamment au niveau de l'immigration, de l'éducation, de l'alphabétisation, de l'employabilité et de la santé. Au Canada, aux États-Unis et dans de nombreux pays à travers le monde, les bibliothèques publiques sont reconnues comme des acteurs majeurs en littératie (financière, scientifique, numérique, de santé, alphabétisation, etc.). Malheureusement, cette reconnaissance est très peu présente au Québec. Le gouvernement devrait travailler de concert avec les municipalités, l'ABPQ, BAnQ et le Réseau BIBLIO du Québec afin d'intégrer pleinement les bibliothèques dans les services publics allant au-delà du mandat municipal traditionnel.

**Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente? Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?**

Les bibliothèques publiques sont parmi les rares institutions publiques dont la mission touche à la fois divers ministères et paliers de gouvernance. Par exemple, conformément à leur mission, les bibliothèques touchent les domaines de l'emploi, de la solidarité sociale, de la culture, des communications, de l'immigration et de l'intégration des nouveaux arrivants, de la famille, de l'économie, des sciences et de l'innovation.

Malheureusement, le carcan de l'étiquette « loisir culturel » apposé à la bibliothèque empêche celle-ci de développer des partenariats et une approche transversale avec les autres acteurs dont la mission concorde avec la sienne. Il est essentiel que les bibliothèques publiques soient exploitées à leur plein potentiel afin de les opérer avec une meilleure efficacité. Bien que les municipalités soient des gouvernements de proximité, plusieurs d'entre elles reconnaissent peu la mission des bibliothèques et ne les exploitent pas adéquatement, les confinant à un rôle de loisir.

À cet effet, les Bibliothèques de Montréal ont piloté un exercice fort intéressant sur la convergence des services publics en réunissant différents acteurs au sein de plusieurs ministères et plusieurs intervenants de différents services municipaux montréalais. Cet exercice a permis d'identifier de nombreux champs d'intervention auxquels les bibliothèques devraient être impliquées et reconnues. Ces conclusions seraient certainement applicables dans de nombreuses municipalités québécoises.

### **Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels?**

Il serait intéressant, dans chacune des municipalités, de mettre sur pied un lieu d'échange et de discussion pour les bibliothèques avec les décideurs municipaux. Par exemple, les municipalités doivent avoir un [Comité consultatif d'urbanisme](#) composé de citoyens, d'élus municipaux et, généralement, du directeur de l'urbanisme. Au même titre, un Comité consultatif de bibliothèque pourrait être mis sur pied dans chaque municipalité afin que les utilisateurs de bibliothèques et la direction de celle-ci disposent d'un canal de communication avec les élus municipaux.

Aussi, comme le fait l'American Library Association avec le Président américain, une rencontre statutaire annuelle pourrait être planifiée entre l'Association des bibliothèques publiques du Québec et le Premier ministre du Québec (ou à tout le moins par le ministre de la Culture et des Communications) afin de discuter des enjeux liés aux différentes missions des bibliothèques publiques au Québec.

### **Comment améliorer la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installation interactives) ? Comment faire en sorte que les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels fassent leur place dans ce nouvel environnement ?**

Internet et les autres plateformes numériques sont assurément des vitrines de choix pour assurer la promotion et la recommandation des œuvres québécoises, comme étrangères.

La plateforme de prêt de livres numériques PRETNUMERIQUE.CA est un outil précieux pour assurer cette mise en valeur. Cependant, en l'absence de métadonnées identifiant clairement l'identité des œuvres québécoises, il devient très difficile de les mettre en valeur de façon spécifique, d'en mesurer l'usage ou la popularité.

## Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois ? Quels sont les nouveaux modèles à inventer en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur, afin que les créateurs soient rétribués adéquatement ?

Il serait essentiel d'appliquer le [Programme du droit de prêt public](#) au livre numérique, d'autant plus qu'avec ce support, il est possible d'obtenir les données exactes en temps presque réel, plutôt que de faire des projections comme c'est le cas pour le livre imprimé.

Jusqu'à maintenant, le modèle économique mis en place dans l'écosystème du livre numérique a été entièrement calqué sur le modèle qui préside au commerce du livre papier, sans égard pour les spécificités propres à l'univers numérique. Il apparaît désormais opportun de repenser les modes d'acquisition et d'accès aux livres numériques, tant du point de vue des usagers que des bibliothèques. De nouveaux modèles, plus en phase avec le comportement des lecteurs, permettraient aux bibliothèques de répondre plus efficacement à la demande tout en établissant un cadre plus adapté pour rémunérer équitablement les créateurs.

En outre, il est possible de penser que la somme impressionnante de données recueillies par les bibliothèques soit analysée et exploitée (en protégeant évidemment les informations personnelles de leurs usagers) pour le plus grand bénéfice des créateurs de contenu, en leur permettant de développer une compréhension plus riche et plus fine des attentes, des goûts et des désirs des Québécois.

## Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?

Les bibliothèques publiques participent avec succès à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti. À titre d'exemples remarquables, nommons la [bibliothèque Rina-Lasnier](#), à Joliette, qui loge dans l'ancienne église Saint-Pierre; la [bibliothèque Marc-Favreau](#), dans l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie, à Montréal, qui a été construite sur le site des anciens ateliers municipaux. Le nouvel immeuble est rattaché à un édifice patrimonial désaffecté de style Art déco et des travaux de restauration y ont parallèlement été menés; la [bibliothèque Monique-Corriveau](#), qui habite de façon spectaculaire l'ancienne église Saint-Denys-du-Plateau de l'arrondissement Sainte-Foy, à Québec; et finalement, la [Maison de la littérature](#), à Québec, dont l'aménagement inspirant respecte la nature du bâtiment.

Par ailleurs, les nouvelles constructions de bibliothèque deviennent des emblèmes dans leur milieu. On n'a qu'à penser à la [bibliothèque Laure-Conan](#) de La Malbaie, si bien intégrée à sa situation géographique et permettant à ses usagers de jouir de la magnifique vue au bord du fleuve. Ou encore à la [bibliothèque Du Boisé](#), dans l'arrondissement Saint-Laurent, à Montréal, qui s'inscrit au centre du développement urbain du quartier où elle a élu domicile.

Les exemples énoncés précédemment démontrent bien que les municipalités ont à coeur la préservation du patrimoine. Nous encourageons le ministère de la Culture et des Communications à maintenir et même augmenter son soutien aux municipalités désirant aller en ce sens.

### Quels sont les enjeux prioritaires auxquels le gouvernement devrait s'attaquer dans le domaine des communications ?

L'accessibilité à une connexion Internet haute vitesse sur tout le territoire nous préoccupe. Bien que la quasi-totalité de nos bibliothèques offre un accès rapide à Internet, il n'en demeure pas moins que des milliers de Québécois peuvent éprouver des difficultés à bénéficier des services en ligne qu'offrent nos bibliothèques (plateforme de prêt de livres numériques, ressources numériques en ligne, catalogue, etc.). Alors que les services en ligne peuvent contribuer à minimiser l'impact de l'éloignement géographique entre l'utilisateur et sa bibliothèque, une connexion Internet inadéquate empêche un tel accès.

Par ailleurs, le rôle des bibliothèques publiques dans la réduction des effets de la fracture numérique chez nos citoyens devrait être davantage reconnu et soutenu. Comme on a pu le constater au fil du temps, les bibliothèques sont idéalement positionnées pour aider les citoyens à maîtriser les technologies numériques. Avec l'éclatement des moyens technologiques, on ne parle maintenant plus de la maîtrise de la souris et du clavier, comme c'était le cas il y a quelques années encore, mais bien de faire en sorte que nos usagers puissent participer pleinement à la vie numérique en maîtrisant le fonctionnement et les modes de communication en ligne (Facebook, Skype, etc.). Également, nos bibliothèques forment les usagers à une utilisation sécuritaire et réfléchie d'Internet, notamment par des actions en littératie numérique. Finalement, les bibliothèques publiques sont les lieux tout désignés pour s'initier à l'utilisation des livres numériques. À titre d'exemple, nommons les cliniques d'initiation et de dépannage aux livres et aux revues numériques offertes par la [bibliothèque Georgette-Lepage](#) de Brossard.

Finalement, une action relativement simple à mettre en place, pourtant très prometteuse, serait de s'assurer que toutes les données publiques non nominatives issues de nos bibliothèques soient rendues accessibles rapidement et

gratuitement pour le développement d'applications au bénéfice de tous les Québécois. À titre d'exemple, nos bibliothèques regorgent de données sur l'utilisation de nos collections par nos usagers. En permettant un accès non nominatif et sécuritaire à ces données, il serait possible de créer de puissants outils de recommandation de lecture qui viendraient combler un besoin important chez nos usagers – et non-usagers.

## Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?

Les bibliothèques publiques jouent un rôle de premier plan en contribuant au développement d'une société apprenante. Une de leurs forces est de faciliter l'accès au savoir pour tous et de contribuer au développement et à l'épanouissement des individus. Plusieurs initiatives novatrices et primées ont été développées par des bibliothèques publiques pour contribuer à la réussite scolaire des jeunes. À titre d'exemple, nommons le site [Bibliojeunes](#), des Bibliothèques de Montréal, et [Le Fouineur](#), un programme d'aide à la réussite scolaire offert par le Réseau des bibliothèques de Repentigny. Tous deux visent le développement d'habiletés de recherche d'information, supportent les élèves du primaire dans leurs travaux scolaires et établissent des ponts avec les objectifs des programmes d'études. Pour soutenir les élèves du niveau secondaire, l'[Espace SODA](#) à la bibliothèque Georgette-Lepage de Brossard propose également un service d'aide aux devoirs qui mise sur l'utilisation des ressources documentaires et l'expertise des intervenants. À Blainville, le programme de mentorat inversé [Génération@branchées](#) propose aux élèves d'intervenir auprès des aînés pour les aider à mieux maîtriser l'utilisation des technologies, tout en leur offrant une expérience de bénévolat enrichissante et significative pour leur curriculum vitae.

Ces programmes ont suscité l'intérêt de la communauté professionnelle à cause de leur caractère innovant et se sont avérés des succès sur le plan de la participation du milieu scolaire. Or, malgré le succès de ces initiatives, le financement de ces programmes demeure fastidieux, car la mission éducative des bibliothèques publiques n'est pas reconnue par les municipalités et par plusieurs acteurs du milieu de l'éducation. Dans ces conditions, il devient difficile de mobiliser le milieu scolaire pour travailler en véritable concertation plutôt que dans une optique d'offre de services concurrentielle. Il faudrait miser davantage sur la complémentarité des expertises et des milieux afin de réfléchir ensemble, en amont, à des projets et à l'évaluation des besoins des jeunes, en considérant qu'ils sont à la fois des élèves et des citoyens et non pas deux individus distincts. Cela permettrait de stimuler le travail coopératif, d'en endosser une responsabilité commune, et de mieux se faire connaître auprès des enseignants et des parents.

Une piste intéressante à cet effet est l'initiative de l'American Library Association (ALA), qui a créé une subdivision « [Association for Library Service to Children](#) ». Il s'agit d'une plateforme web de partage des projets d'intérêts communs des milieux documentaires scolaires et publics afin de créer des partenariats en toute convivialité. L'ensemble des ressources pour faciliter leur élaboration sont recensées et accessibles par l'entremise de ce portail (descriptions des programmes, subventions disponibles, documentation existante, appels de candidatures, etc.). Bénéficier d'un outil commun aussi structuré permettrait certainement de mettre en place des conditions gagnantes pour favoriser un meilleur maillage entre l'école et les bibliothèques publiques. Idéalement, cet outil serait porté par l'ABPQ et l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS), et reconnu à la fois par le MCC, le MEES et les municipalités.

### Comment soutenir les familles afin d'inscrire la culture dans les saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique?

La lecture quotidienne et la fréquentation régulière des bibliothèques publiques doivent être considérées comme de saines habitudes de vie à adopter. Les Québécois gagneraient à ce qu'une période de 30 minutes de lecture par jour soit intégrée dans des initiatives telles que le [Défi Santé](#) et « [Prendre soin de notre monde](#) ». Évidemment, la gratuité des services de base est primordiale pour assurer un accès équitable à toutes les familles, peu importe leur condition socio-économique.

De plus, la mise sur pied d'un programme national de littératie familiale tel que [Every Child Ready to Read](#), une approche novatrice et fondée sur des recherches, qui vise à développer les six aptitudes préalables à la lecture que les enfants doivent acquérir pour apprendre à lire. Cette initiative est utilisée dans de nombreuses bibliothèques nord-américaines et a été élaborée par l'American Library Association (ALA) en vue d'outiller les parents et les éducateurs afin de préparer les jeunes enfants à leur entrée à la maternelle.

Plusieurs études ont démontré que les enfants à qui l'on avait lu dans les cinq premières années de leur vie disposaient d'un avantage énorme en matière d'acquisition du langage. Un tel programme d'éveil au monde de l'écrit chez les jeunes enfants pourrait avoir un impact significatif sur le niveau de littératie de la population et, éventuellement, sur le taux de décrochage scolaire.

## Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture ?

La bibliothèque publique, lieu de vie dynamique et accessible gratuitement, doit aussi être un lieu inclusif et attrayant pour les jeunes. Les adolescents sont difficiles à rejoindre et à fidéliser, probablement parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans l'environnement traditionnel de la bibliothèque, qui subdivise ses espaces et son offre selon un modèle adultes et enfants.

À cause de sa philosophie misant sur la participation citoyenne et sur le partage des savoirs et de la création de l'univers ludique qui l'accompagne, l'implantation d'un Fab Lab ou d'un Médialab, lieux de création de projets de toutes sortes, peut s'avérer très attractive pour cette clientèle. Ces espaces technologiques se veulent des lieux *beta* perpétuels qui permettent aux jeunes de participer à leur développement, d'expérimenter et d'apprendre dans un contexte social différent de celui de l'école. Il est stimulant pour les jeunes de partager leurs connaissances et de contribuer à la réalisation de projets collectifs. Ce type d'espace démocratise l'accès aux technologies et permet d'acquérir les compétences essentielles pour participer à la société numérique du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais pour que l'appropriation du lieu par les jeunes se concrétise, il faut mettre en place une offre de services qui répondra aux attentes énoncées par les jeunes et dédier des ressources humaines afin de faire la médiation entre les ressources et la clientèle. Dans ces conditions, il y a fort à parier que les jeunes deviendront eux-mêmes les ambassadeurs du nouveau lieu et qu'ils contribueront à son succès.

Des bibliothèques misent déjà sur cet effet d'entraînement. Par exemple, les bibliothèques de Joliette et de Saint-Eustache ont mis en place des conseils d'ados, permettant la participation active de ceux-ci et de les impliquer dans le développement de la programmation qui les concerne. Cela a amené la clientèle adolescente à être plus présente dans la bibliothèque. Également, une formule gagnante a été mise en place à Brossard avec l'[Espace SODA](#), qui est complètement dédié aux adolescents, et qui a implanté une offre de services exhaustive. Les jeunes sont au rendez-vous quotidiennement pour participer aux activités de création touchant diverses disciplines.

## Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle par le bénévolat et la philanthropie?

Les bibliothèques québécoises offrent différents programmes au sein desquels les bénévoles peuvent s'impliquer. Que ce soit des adultes qui offrent leur temps pour livrer des documents dans les résidences pour personnes âgées, des retraités qui font la lecture aux tout-petits dans le cadre du programme [Lire et faire lire](#) ou encore des adolescents qui s'engagent

à former les aînés aux nouvelles technologies dans le cadre de [Génération@branchées](#), les occasions sont variées et enrichissantes.

Une problématique vécue par de nombreuses bibliothèques, cependant, est l'impossibilité de pouvoir recourir au bénévolat en raison de conventions collectives trop restrictives qui empêche toute action bénévole au sein de la bibliothèque. Cela a pour effet, dans plusieurs cas, de nuire ou de carrément empêcher l'implantation de programmes au service de la collectivité.

Par ailleurs, l'ABPQ tient à préciser l'importance de réserver l'action bénévole à certaines activités bien précises et ponctuelles, et non pas à l'utiliser pour pallier un manque régulier d'effectifs. Le recours à des commis bénévoles dans nos bibliothèques est donc vivement critiqué. Pourrions-nous penser recourir à une réceptionniste bénévole à l'hôtel de ville? Évidemment que non. Alors pourquoi cela deviendrait-il acceptable à la bibliothèque? Les bibliothèques publiques ont besoin de ressources humaines stables et qualifiées, en mesure d'assurer un service à la clientèle de première qualité à nos citoyens.

### Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine?

Les bibliothèques publiques ont un rôle à jouer dans la préservation du patrimoine culturel. Comme en témoigne le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, l'une des missions est de « développer le sens du patrimoine culturel ».

À titre de pratique exemplaire, nommons le projet [Brossardana en images](#), une initiative de la bibliothèque Georgette-Lepage de Brossard visant à faire connaître et promouvoir, par le biais d'albums thématiques d'images, la collection documentaire patrimoniale brossardoise [Brossardana](#). Afin de poursuivre l'enrichissement de cette collection, la bibliothèque recueille des photographies, des négatifs et des diapositives témoignant de la vie des citoyens de la Ville de Brossard, ou de leur rayonnement à l'étranger. Pour récupérer ces documents visuels, la bibliothèque offre un service de numérisation à ses citoyens, de sorte que ces derniers peuvent conserver leurs originaux. Ils ont également la possibilité de les verser directement sur le site Web du projet.

De plus, quelques bibliothèques ont établi des partenariats avec des sociétés de généalogie afin de permettre notamment un accès élargi aux bases de données de généalogie pour leurs citoyens.

## Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture?

Les bibliothèques publiques sont trop souvent confinées dans un rôle de loisir qui ne rend pas justice ni à leurs actions ni au travail et à l'expertise de leurs intervenants. Le Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques identifie clairement le rôle des bibliothèques en éducation et en apprentissage tout au long de la vie. Le volet culturel y est largement présent aussi, que ce soit le développement du sens du patrimoine culturel et du goût des arts, l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ou le déploiement d'un dialogue interculturel. Ainsi, les bibliothèques ne sont pas des entrepôts de livres, mais plutôt des passeurs d'information et de culture. Ces missions d'éducation et de culture peuvent être réalisées de façon ludique et les bibliothèques publiques mettent sur pied différents programmes répondant à cet objectif, en offrant une programmation culturelle variée comprenant par exemple des rencontres avec les artistes ou les auteurs, des expositions et autres ateliers thématiques, complétant ainsi les ressources de leurs collections.

## Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés ?

Bien que 95,9 % de la population du Québec soit desservie par une bibliothèque publique, rien n'oblige une municipalité à offrir un service de bibliothèque à ses citoyens et rien ne contraint les bibliothèques à offrir un service de qualité. Certains états à travers le monde utilisent des normes pour encadrer la gouvernance, le développement et l'offre de service des bibliothèques publiques. Le Québec ne dispose d'aucun mécanisme à cet effet et elle est d'ailleurs la seule province canadienne à ne pas avoir de loi sur la bibliothèque publique. Bien que le Québec dispose de lignes directrices proposant divers niveaux de service (de base, bon, excellent), aucune obligation ni incitatif financier n'existe pour atteindre l'un ou l'autre de ces paliers. Également, ces lignes directrices ne sont présentement pas reconnues formellement par le gouvernement, ce qui aurait assurément un impact positif sur le respect de celles-ci par les municipalités.

Par ailleurs, afin de mieux exploiter les bibliothèques publiques, les municipalités devraient être légalement tenues de respecter les différentes missions des bibliothèques publiques telles qu'elles sont énoncées par l'UNESCO. Une bibliothèque citoyenne, respectant les missions qui lui sont confiées, attirerait nécessairement un plus grand nombre de citoyens peu intéressés par la lecture de détente et le loisir culturel, permettant ainsi de développer les clientèles non

traditionnelles comme les clientèles du milieu des affaires. La bibliothèque devrait aller bien au-delà d'une offre de loisir et travailler davantage en littérature, éducation, information et culture.

Dans un autre ordre d'idées, la [Politique de la lecture et du livre](#) de 1998 ainsi que le rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec (la Commission Sauvageau) de 1987 suggéraient tous deux de favoriser l'émergence de bibliothèques-ressources afin d'offrir à la fois un service de proximité dans les plus petites localités, mais aussi d'offrir un service plus élaboré par l'entremise de bibliothèques plus éloignées, mais mieux dotées en ressources documentaires et professionnelles. Ainsi, un citoyen désirant se procurer un roman populaire pourrait l'emprunter à sa bibliothèque de village, mais il pourrait aussi avoir accès gratuitement à la bibliothèque-ressource s'il désire obtenir un document plus pointu dans le cadre d'une recherche documentaire, par exemple.

**Le modèle d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande ?**

Pour innover, il est impératif d'inclure la communauté entière dans la réflexion dès le départ. Mettre en place des consultations publiques pour identifier les besoins réels des citoyens afin de prioriser les projets ou de confirmer leurs orientations est une pratique déjà existante dans plusieurs organisations. Allant au-delà, la notion de *codesign* permet de mettre en œuvre des projets issus de la philosophie du « penser et agir ensemble ».

Les citoyens doivent être impliqués en amont des projets afin d'être de véritables influenceurs. Ils deviennent parties prenantes de la réflexion et contribuent à identifier les enjeux sociaux et à amorcer les tendances. Seul un véritable *empowerment* de la communauté permet de dégager des tendances sociales pour créer des espaces émergents et réfléchir autrement. Avant de redéfinir l'aménagement d'une bibliothèque ou de réorienter son offre de services, il importe de prendre connaissance de la perception de la clientèle et aussi de celle des non-utilisateurs afin d'abolir les obstacles à l'utilisation des services. Par exemple, les règlements et la terminologie associés aux bibliothèques sont ancrés dans le référent collectif et peuvent constituer un frein à la fréquentation. Revoir certains codes à partir du dialogue avec les citoyens pourrait amener des personnes socialement exclues à se sentir moins intimidées par la bibliothèque et commencer à utiliser ses services. Seule la participation citoyenne en amont des projets peut amener cette prise de conscience.

## Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise ?

Les bibliothèques publiques, par leur développement de collection, favorisent la mise en valeur du livre québécois francophone. L'édition québécoise s'assure ainsi d'une visibilité sur tout le territoire québécois. Les programmes actuels du MCC incitent d'ailleurs à favoriser l'achat de livres et de périodiques québécois.

Cette approche de promotion du livre québécois doit être non seulement maintenue, mais développée. Bien que soutenue dans le cadre du Plan d'action sur le livre, l'acquisition de livres numériques par les bibliothèques n'est actuellement pas intégrée au programme régulier d'aide financière pour le développement de collection des bibliothèques publiques autonomes alors qu'il répond exactement aux mêmes critères que le livre imprimé et remplit le même rôle auprès des lecteurs. Les versions numériques des magazines québécois se retrouvent aussi dans les bases de données, incluant un outil populaire comme Zinio, et l'inclusion de ces bases de données dans le programme de subvention favoriserait la dissémination de ces publications québécoises. Enfin, l'inclusion des produits québécois en musique, films et jeux vidéo permettrait aux bibliothèques d'accéder à un plus large choix de ces produits culturels québécois. En complémentarité avec cette approche, des programmes devraient être développés entre la Cinémathèque québécoise et les bibliothèques publiques afin d'assurer une dissémination des films québécois sur l'ensemble du territoire.

## Quelles avenues emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration ?

Les bibliothèques publiques participent à la diversité culturelle par leurs collections et leurs activités. Partout sur le territoire, la bibliothèque est un service de proximité accessible à tous. À Montréal particulièrement, cette proximité en fait un lieu de rapprochements interculturels. Les minorités culturelles y entrent en contact avec la culture d'accueil et la bibliothèque devient donc un espace d'intégration et d'accueil des nouveaux arrivants tout en favorisant le dialogue interculturel. Les bibliothèques publiques doivent avoir les ressources et les outils leur permettant de développer les programmes essentiels à ces échanges.

Divers programmes existent déjà, et pas seulement à Montréal. Des bibliothèques publiques ont mis sur pied des programmes comme [Planète livres](#), un atelier de lecture et d'écriture offert par la bibliothèque de Brossard aux adultes

en démarche de francisation ainsi qu'à ceux désirant approfondir la littérature d'ici ou d'ailleurs. De même, le programme [Les Mots partagés](#) des Bibliothèques de Montréal offre l'occasion de participer à des ateliers de lecture et d'écriture. Ces ateliers s'adressent aux adultes qui apprennent la langue française ainsi qu'aux Montréalais désireux de partager leur culture et d'en découvrir d'autres.

**Quel est l'apport des domaines de la culture et des communications à l'apprentissage et à la promotion de la langue française, au Québec et dans la Francophonie ? Comment concilier l'objectif de promotion et de préservation de la langue française avec la reconnaissance du pluralisme culturel ? Comment se positionner face à la popularité actuelle de la création en langue anglaise ?**

Les bibliothèques publiques, parce qu'elles sont gratuites et ouvertes à tous, deviennent un lieu de contact pour les nouveaux arrivants. En plus de la mise sur pied de programmes visant les minorités culturelles, les bibliothèques publiques permettent aux nouveaux arrivants d'être en contact avec la langue française, de la lire, de la parler et de la comprendre. Les bibliothèques publiques sont un point d'accès aux livres francophones et notamment québécois. La création de [Pretnumerique.ca](#) afin de donner accès aux livres numériques québécois et francophones fut un véritable effort fait par les bibliothèques publiques québécoises pour pallier l'offre de livres numériques en anglais de fournisseurs américains comme Overdrive.

Les bibliothèques publiques offrent aussi des cours de langue dans leurs collections physiques et virtuelles. Les programmes sont multiples : les Bibliothèques de Montréal proposent la [Collection pour tous](#), des livres faciles à lire qui permettent aux nouveaux arrivants d'approfondir leur connaissance du français, ainsi que le programme [Contact](#), qui permet de rejoindre les immigrants et la population moins favorisée dans un effort d'intégration sociale et de partage de la langue française et de la culture québécoise. BAnQ et la bibliothèque de Brossard organisent quant à elles des visites de la bibliothèque pour les étudiants en francisation et les nouveaux arrivants. Les bibliothèques publiques du Québec s'avèrent ainsi la porte d'entrée des immigrants vers la culture québécoise par l'entremise de la littérature, de la chanson et du cinéma. Que ce soit par la mise sur pied de ses propres programmes ou par sa collaboration avec les organismes communautaires en francisation, les bibliothèques publiques favorisent l'accès à la langue française et à la culture québécoise et participent ainsi à éviter l'isolement en ralliant tout le monde autour du partage des cultures d'ici et d'ailleurs.

## **Comment favoriser l'intégration aux filières de création, de production et de diffusion des artistes issus de l'immigration et des minorités ethnoculturelles ?**

Les bibliothèques publiques intègrent les différentes cultures à leur programmation, que ce soit en soulignant le Mois de l'Histoire des Noirs, par exemple, ou encore en privilégiant des expositions thématiques sur les communautés culturelles. Les écrivaines et écrivains québécois issus de l'immigration sont bien présents au sein des collections des bibliothèques publiques. Les bibliothèques publiques sont bien positionnées pour présenter des manifestations culturelles des minorités culturelles, que ce soit des spectacles, des rencontres d'auteurs issus des minorités, des expositions d'art et d'artisanat. Ce type de programmes devrait être encouragé et organisé de façon à faire des tournées des bibliothèques publiques un premier tremplin pour ces manifestations et un lieu de rencontre entre les cultures d'ailleurs et d'ici.

## **Quelle devrait être la place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique, en tenant compte du contexte propre aux Premières Nations et aux Inuits? Qu'est-ce qui pourrait contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou des entrepreneurs culturels autochtones ? Comment favoriser leur intégration aux circuits de création, de promotion, de production et de diffusion ?**

La bibliothèque publique doit être un lieu de rendez-vous pour les cultures autochtones et Inuit. Il faut tabler sur la bibliothèque publique en tant que service de proximité et donner les moyens aux communautés autochtones et Inuit de mettre en place un service de bibliothèque dans leur communauté.

Les services offerts par les bibliothèques des municipalités qui desservent ces communautés doivent refléter les besoins de celles-ci et on doit leur donner des moyens et des outils pour créer des liens avec les organismes communautaires et les groupes culturels issus des milieux autochtones et Inuit. La bibliothèque publique sera alors en mesure non seulement de fournir les ressources documentaires à ces communautés, mais aussi de promouvoir leur culture par des programmes d'animation culturelle, tout en pouvant se positionner favorablement dans la rencontre des différentes cultures.

Dans le même but, la production et la diffusion des publications autochtones et Inuit ou portant sur ces communautés doivent être encouragées et rendues accessibles dans les bibliothèques publiques sur tout le territoire québécois, les bibliothèques devenant ainsi un véhicule de transmission de ces cultures.

Enfin, un programme de mentorat pourrait être développé en jumelant des bibliothèques publiques autonomes à des bibliothèques autochtones, favorisant ainsi non seulement l'échange d'expertises, mais aussi la rencontre des cultures.

Ce mentorat, s'il était jumelé à un programme de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) dédié à la formation de bibliothécaires autochtones, mènerait à une prise en charge par la communauté autochtone de ses bibliothèques publiques. À titre d'exemple semblable et inspirant qui est appliqué dans le domaine de la muséologie, nommons le [Programme de formation en pratiques muséales destiné aux Autochtones RBC](#), qui offre une formation professionnelle et technique aux stagiaires issus des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

**Le Québec devrait-il concentrer au sein d'un seul ministère ou organisme la responsabilité de la promotion et du rayonnement à l'étranger de la culture québécoise ? Si non, quelle forme de concertation devrait être établie entre les divers acteurs gouvernementaux ?**

Étant donné que le ministère des Relations internationales et de la Francophonie a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts du Québec, il serait intéressant de réserver une place de choix au milieu culturel dans le cadre de missions internationales. Par exemple, la mise sur pied de missions permettant à des professionnels, des fonctionnaires et des élus municipaux de visiter des bibliothèques d'avant-garde ailleurs dans le monde permettrait de s'inspirer des meilleures pratiques internationales. Également, le financement de la participation à des congrès internationaux favorisant un réseautage enrichissant et un partage d'expertises permettrait une mise en perspective des façons de faire québécoises.

**De quels mécanismes le gouvernement du Québec peut-il se servir pour accroître la cohérence de ses interventions avec celles du gouvernement du Canada et mieux faire entendre son point de vue dans les dossiers qui le concernent ?**

Les municipalités du Québec pourraient tirer parti de visites de bibliothèques inspirantes à travers le Canada (Toronto, Vancouver, Halifax, Calgary, etc.). Ces visites leur permettraient aussi de mieux comprendre la mission des bibliothèques publiques, car ces bibliothèques offrent des services que l'on voit peu au Québec.

Aussi, il serait pertinent de valoriser la participation de bibliothécaires québécois à des congrès ayant lieu dans les autres provinces afin d'élargir leurs horizons et d'implanter les meilleures pratiques canadiennes au Québec.

Dans un autre ordre d'idées, l'ABPQ participe activement à la mise sur pied de la Fédération canadienne des associations des bibliothèques, fédération qui permettra un meilleur échange entre les diverses associations bibliothéconomiques à travers le Canada et dont la mission sera de défendre les intérêts des bibliothèques canadiennes.

## Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes financiers en place ? Comment les améliorer ?

Actuellement, la plus grande dépense culturelle des municipalités est liée à la bibliothèque. Présentement, le gouvernement du Québec propose un partenariat sous trois volets principaux: 1. Entente de développement culturel; 2. Subvention pour le développement des collections et 3. Subvention pour la construction ou la mise à niveau du bâtiment abritant la bibliothèque.

Les ententes de développement culturel s'appliquent uniquement aux municipalités ayant adopté une politique de développement culturel. Quant à celles qui en ont une, ce ne sont pas toutes les villes qui ont impliqué leur bibliothèque dans sa rédaction et dans la création du plan d'action qui en découle.

Le programme d'aide financière au développement des collections découle en partie de la Politique de la lecture et du livre de 1998, avec l'objectif d'atteindre la moyenne nationale de trois livres par habitant. Cette moyenne ayant été atteinte, le programme demeure pertinent, entre autres parce qu'il permet d'offrir aux citoyens des collections riches et variées et parce qu'il soutient la chaîne du livre (librairies, éditeurs, distributeurs, etc.). Le projet actuel d'ajouter des critères d'admissibilité tels que la gratuité des services de base est une mesure souhaitable afin de forcer la main à certaines municipalités à atteindre un certain niveau de service. Cependant, les municipalités pourraient très bien décider que le jeu n'en vaut pas la chandelle et choisir de ne plus déposer de demande d'aide financière et d'ainsi maintenir un niveau de service qu'ils jugent suffisant, mais qui n'est pas adéquat, adoptant de ce fait le principe de l'utilisateur-payeur.

Concernant le programme d'aide aux immobilisations, celui-ci prévoit un seuil maximal des dépenses admissibles de 2 800 \$ par mètre carré, alors que les coûts réels d'un projet de construction de bibliothèque s'élèvent à plus de 4 000 \$ par mètre carré. L'écart important fait en sorte que la proportion de l'investissement municipal devient de plus en plus grande, pouvant même freiner le développement de projets de construction ou d'agrandissement de bibliothèques.

Par ailleurs, l'ABPQ tient à souligner que le ministère de la Culture et des Communications ne soutient plus de programme d'aide au fonctionnement à l'intention des bibliothèques publiques autonomes. Un tel programme pourrait soutenir, entre autres, l'embauche de bibliothécaires professionnels, la programmation offerte aux citoyens, la formation continue des employés de bibliothèque en lien notamment avec les interactions avec des clientèles particulières (santé mentale, itinérance, toxicomanie, etc.). Nous tenons aussi à signaler que la subvention gouvernementale par habitant

pour les bibliothèques est passée de 10,43 \$ en 2010 à 8,85 \$ en 2013. Nous ne pouvons que déplorer cette baisse qui a fait passer le ratio contribution municipale / subvention gouvernementale de 2,26 en 2010 à 4,24 en 2013.

Finalement, un appui financier régulier et suffisant à l'Association des bibliothèques publiques du Québec permettrait de soutenir adéquatement des programmes nationaux tels que la Semaine des bibliothèques publiques, Biblio-Aidants, Une naissance un livre, etc., de développer des outils permettant le partage des connaissances et des documents entre les bibliothèques publiques québécoises, évitant ainsi le travail en silo et la répétition inutile des tâches, de même que de développer des partenariats structurants avec les autres associations et organismes nationaux (par exemple l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ), la Fondation québécoise de la déficience intellectuelle ou encore le Réseau FADOQ, pour ne nommer que ceux-ci). La possibilité d'avoir des chargés de projets avec des spécialités spécifiques permettrait un meilleur déploiement des projets sur l'ensemble du territoire, une meilleure adhésion des partenaires ainsi qu'une promotion optimale des programmes auprès de la population.

**Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culture ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?**

Nous incitons fortement le ministère de la Culture et des Communications à encourager les municipalités à appliquer aux bibliothèques publiques un modèle de gouvernance permettant la gestion efficiente et le plein développement de celles-ci. Actuellement, les missions des bibliothèques publiques sont en porte-à-faux avec les responsabilités attribuées aux municipalités. Ainsi, lorsque l'on analyse [Le partage des responsabilités quant à la fourniture de services par le gouvernement et les municipalités](#), nous pouvons constater que les missions des bibliothèques publiques viennent rencontrer à la fois celles des municipalités et du gouvernement québécois.

**Le partage des responsabilités quant à la fourniture de services par le gouvernement et les municipalités, et les missions des bibliothèques publiques**

Services	Gouvernement	Municipalité	Bibliothèque publique
Loisirs et culture	✓	✓	✓
Éducation	✓		✓
Santé et services sociaux	✓		✓
Solidarité sociale	✓		✓
Développement économique	✓	✓	✓

L'ABPQ considère que le mode de gouvernance actuel des bibliothèques municipales est un échec, car il relègue la bibliothèque à un simple rôle de prêt de livres de détente. Nous considérons qu'une législation devrait fixer un modèle de gouvernance qui rendrait justice à l'importance que devrait avoir la bibliothèque au sein de la communauté. Une des pistes de solution pourrait être une modification des responsabilités municipales afin d'y inclure les missions spécifiques des bibliothèques publiques.

En ce moment, la très grande majorité des bibliothèques publiques québécoises sont des sous-services municipaux (sous la direction du service des loisirs), parfois même des sous-sous-services (sous la division de la culture qui est sous la direction du service des loisirs), signifiant que les responsables de bibliothèques ne relèvent que très rarement du directeur général. Ceci a pour effet que les responsables de bibliothèque n'ont presque jamais accès à leurs élus, ne pouvant donc pas les informer adéquatement de la situation de la bibliothèque, de son potentiel de développement, ni de son rôle au sein de la société. Ainsi, alors qu'elle devrait occuper un rôle stratégique au sein de la municipalité, la bibliothèque est loin des centres décisionnels, ce qui l'empêche de jouer son rôle adéquatement. De plus, il a été démontré à plusieurs reprises que, plus un service est près des centres décisionnels, plus son pouvoir d'influence est grand. Conséquemment, plus la bibliothèque est éloignée des élus et de la direction générale, moins elle aura d'impact sur sa communauté.

Par ailleurs, nous considérons anormal que le nombre de bibliothécaires diplômés par 10 000 habitants ne soit que de 0,59 au Québec tandis qu'il est de 1,02 en Ontario et de 1,11 en Colombie-Britannique. Il est aussi inquiétant que, selon les données tirées de StatBib pour l'année 2014, seulement 42,4% des responsables de bibliothèques publiques autonomes sont bibliothécaires (formation avec un baccalauréat ou maîtrise en bibliothéconomie/sciences de l'information). 28,5% des responsables de bibliothèques publiques autonomes sont des techniciens en documentation (formation collégiale en techniques de la documentation). Cela signifie donc que 29,1 % des bibliothèques publiques autonomes québécoises sont gérées par des responsables qui n'ont aucune formation pertinente dans le domaine.

Signalons qu'aucune politique ou vision nationale n'encadre le développement des bibliothèques publiques. Tristement, même la politique culturelle présentement en vigueur, ne reconnaît la lecture qu'à titre de loisir : « La lecture constitue un loisir culturel fort répandu au sein de la population québécoise » (p. 112). Pour pouvoir compter sur des bibliothèques publiques fortes, l'État doit mettre en place une législation claire et forte, sur laquelle pourront ensuite s'appuyer diverses politiques dont la politique culturelle. Des politiques locales viendront s'ajouter aux politiques nationales de manière à bien adapter l'offre de services aux particularités de la population locale.

## Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève?

L'implantation d'un Fab Lab ou d'un Médialab, en plus d'être rassembleuse et inspirante pour les jeunes, peut également desservir la communauté entrepreneuriale en devenant un laboratoire d'innovation. Plusieurs métiers axés sur la création numérique sont l'apanage des travailleurs autonomes et sont souvent portés par la jeune génération.

L'investissement de départ pour concrétiser un projet innovant peut constituer un frein pour les jeunes entrepreneurs. Ainsi, les ressources financières limitées dont ils disposent pour se lancer en affaires peuvent s'avérer insuffisantes pour aménager simultanément des locaux et acquérir tous les équipements nécessaires à la création de leur entreprise. La bibliothèque municipale peut soutenir l'entrepreneuriat par un programme de formation axé sur le milieu des affaires : programmation de conférences, développement d'une collection spécialisée regroupant des ressources documentaires imprimées et numériques. Un service professionnel d'aide à la recherche et de veille informationnelle peut être déployé auprès des jeunes entrepreneurs. La bibliothèque peut leur donner accès à des équipements de pointe et à de petits locaux pour faciliter les rencontres professionnelles. Ainsi, parallèlement à sa vocation de développement de la littératie numérique et de démocratisation de l'accès aux technologies, un Médialab peut être avant-gardiste en allant au-devant des besoins des jeunes et devenir un lieu de réseautage et de mentorat professionnel en jouant un rôle de facilitateur pour stimuler les occasions d'affaires auprès des jeunes entrepreneurs.

Par ailleurs, la bibliothèque publique de Toronto a mis sur pied le programme [Innovateur en résidence](#) ainsi qu'un programme s'adressant aux [petites entreprises](#) pouvant inspirer un grand nombre de bibliothèques québécoises, pourvu que cet aspect de leur mission soit reconnu par leur municipalité.